PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Compte-rendu de la réunion publique concernant le programme de travaux suite à l'inondation de juin 2018 et le projet de plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la Chère du 29 juin 2022 au marché couvert de Châteaubriant

Présents :
→ Animation et présentation :
Pierre CHAULEUR/Sous-préfet de Châteaubriant et d'Ancenis, **Alain HUNAULT**/Président de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et Maire de Châteaubriant, **Thierry LATAPIE-BAYROO**/Directeur départemental des territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM44), **Catherine CIRON** Conseillère départementale, **Philippe SIMON**, directeur du service urbanisme de la Ville de Châteaubriant, **Sébastien BARON**/Eaux et Vilaine, **Yann SAVIDAN**/Eaux et Vilaine, **Patricia CHOLLET**/DDTM44/Cheffe du service transports et risques, **Matthieu RIOU**/DDTM44/STR/Chef du bureau prévention des risques.

→ Participants :
Une vingtaine d'habitants.

Introduction

Alain HUNAULT Président de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et Maire de Châteaubriant, souhaite tout d'abord saluer et remercier de leur présence Pierre CHAULEUR sous-préfet de Châteaubriant et d'Ancenis ainsi que Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur de la DDTM44, et leurs équipes.

Il indique que, pour la première fois suite aux pluies de juin 2018 qui se sont abattues sur la commune, l'assemblée se réunit pour échanger publiquement avec les services de l'État sur un projet de plan de prévention des risques inondation (PPRi).

Il précise que ce qui a été entrepris par la Ville de Châteaubriant et programmé par l'intercommunalité devrait permettre de considérer qu'en cas de nouveaux épisodes similaires à ceux de juin 2018, la situation serait maîtrisée. Néanmoins, l'administration et les services de l'État étudient ce qui se passerait si la situation était pire que celle de 2018.

Pierre CHAULEUR remercie à son tour Alain HUNAULT ainsi que Madame la conseillère départementale sur l'organisation de cette réunion non seulement pour les populations concernées mais aussi pour les activités du territoire. L'épisode de 2018 est encore dans les mémoires et il est important de faire le point sur les mesures prises et la mise en place de ce PPRi prescrit en 2019.
Il rappelle que l'État s'occupe de politiques d'accompagnement des collectivités : les activités principales portent sur l'information, la surveillance, la gestion de crise, la réduction de vulnérabilité du territoire (fait d'adapter les bâtiments aux inondations), l'aménagement et l'urbanisme.

Le déroulement de la réunion est présenté par **Philippe SIMON**, directeur du service urbanisme de la Ville de Châteaubriant. Celle-ci se déroulera en 2 parties :

1ère partie :
Présentation de données générales, éléments d'acculturation sur la lutte et prévention contre les inondations (Sébastien BARON et Yann SAVIDAN d'Eaux et Vilaine).

Présentation de ce qui a été fait à l'échelle de la ville de Châteaubriant pour éviter que cela ne se reproduise (Philippe SIMON Ville de Châteaubriant).

Premier temps d'échange à l'issue de ces présentations.

2ème partie :
Présentation de la notion de PPRi (Patricia CHOLLET et Matthieu RIOU DDTM44).

Second temps d'échanges.

1ère partie

Présentation de Sébastien BARON (Eaux et Vilaine)
Cette présentation a permis :
- de revenir sur la notion d'inondation, sur les causes à l'origine de ce phénomène naturel, sur le panel des crues et sur les leviers d'actions pour réduire le risque ;

……

Présentation de Philippe SIMON (Ville de Châteaubriant)
Cette présentation fait un bref retour sur les évènements de juin 2018.

Descriptif de l'événement.
Les 2 jours d'inondations suivent des périodes de pluies conséquentes, qui engendrent un débordement de cours d'eau, puis un phénomène de ruissellement important, qui a provoqué entre autres l'inondation de biens très éloignés des cours d'eau. La remontée par les réseaux est également un motif de crue (exemple de la fermeture de la vanne Focast).

Le caractère exceptionnel des pluies connues à cette période apparaît clairement sur les graphiques présentés.

Quelques éléments chiffrés.
L'événement a eu pour conséquences :
- 300 biens inondés (dont 4 entreprises) ;
- une centaine d'interventions des services techniques et des pompiers ;
- une trentaine de personnes directement concernées accueillies au gymnase du CMS.

Aucune perte de vie n'est à déplorer alors que les masses d'eau étaient très importantes.

Le 23/07/2018, un état de catastrophe naturel a été reconnu.

Mesures prises par la ville de Châteaubriant :
La ville a mis en place un certain nombre d'actions pour lutter contre les facteurs d'inondation : le débordement de cours d'eau, le ruissellement, les aléas techniques (suppression de la vanne Focast).

Parmi les travaux réalisés très rapidement :

- le renouvellement public de canalisation ;
- l'augmentation des capacités de rétention (gestion des eaux pluviales à la parcelle via la mise en œuvre du PLU)
- entretien des cours d'eau ;
- diagnostic de conformité (avec Veolia) des réseaux EU et EP imposé pour les ventes immobilières ;

A noter également l'installation de clapets anti-retour dans les habitations.

Alain HUNAULT précise que les habitants de la rue d'Angers ont été invités gratuitement à faire le contrôle de diagnostic. Malgré cela, une majorité des personnes concernées ne l'a pas fait. Sur les autres secteurs de la ville, une participation financière de la commune à hauteur de 50 % est proposée pour réaliser ces diagnostics.

Depuis 2018, la ville a investi 455 000 € TTC pour les travaux mentionnés ci-dessus.

Présentation de Yann SAVIDAN et de Sébastien BARON (Eaux et Vilaine)

Cette présentation a permis :

- *un focus sur les ouvrages hydrauliques de régulation existants et futurs ;*
- *un focus sur les travaux possibles d'adaptation du bâti existant.*

……

1er temps d'échange :

Cette présentation a donné lieu aux observations suivantes :

- Un habitant demande la confirmation de la création d'un second bassin de rétention (en plus de celui de la rue d'Angers).

Réponse de Monsieur **HUNAULT**: en sortie de Châteaubriant, après le grand bassin existant, construction d'ici 2 ans environ d'un second ouvrage de rétention.
Également le creusement fait en bas du lotissement de la Garenne, ainsi que le parking près de la MSA, et mesures prises rue Cambronne.

- Ce même habitant indique qu'il y a un manque d'entretien (vase, saules à retirer) autour du grand bassin rue d'Angers.

Réponse : il lui est indiqué que l'entretien est en cours (par l'entreprise ID VERDE). Cette entreprise passe 2 fois par an pour le parement incliné. La tonte est réalisée 8 fois/an. Des devis ont été envoyés pour les 2 fonds de bassin. L'entreprise choisie interviendra courant septembre/octobre.

- Une habitante s'étonne que la commune de Villepôt n'ait pas été évoquée dans les présentations , alors qu'elle a été bien impactée.

Réponse : Eaux et Vilaine a été chargé de travailler sur plusieurs secteurs dont Villepôt. Programme sur le ruisseau qui arrive dans le bourg : projet de création de virages au cours d'eau (*reméandrage*), analyse des endroits où il serait possible de surstocker par le passage de drones pour déterminer la topographie du secteur. La commune doit vérifier si le réseau d'eaux pluviales n'est pas bouché ou sous dimensionné.

Alain HUNAULT rappelle qu'il y a 8 jours, un orage a engendré 12 mm au Briotais à Châteaubriant, 24 mm au nord de Choisel, 40 mm à St Aubin, 50 mm à Villepôt.

- Un habitant souhaite avoir des informations sur les cuves qui serviraient à absorber l'eau de pluie à la parcelle. Les habitations situées le long de la Chère sont-elles concernées ; les eaux pluviales peuvent--elles être directement dirigées vers le ruisseau ?

Réponse : la gestion se fait à la parcelle, en fonction du projet, de la surface qui est imperméabilisée. C'est du cas par cas. La faisabilité technique est étudiée : distance entre la cuve à créer et les bâtiments. C'est une analyse contextuelle.

- Un autre habitant indique que le bras sud de la Chère passant sous la fonderie Focast est obstrué par de la vase, et qu'un arbre pousse dans le lit de la rivière (entre la rue des tanneurs et l'entrée sous la fonderie). Il précise également que lors des pluies d'il y a 8 jours, l'eau est arrivée à hauteur de son jardin

sur le bras nord de la Chère.
Réponse : il faut entretenir la rivière pour éviter les pousses d'arbres et élargir sous le pont (un diagnostic a été fait dans le cadre du programme des travaux à réaliser).

2ème partie

Présentation de Patricia CHOLLET et Matthieu RIOU (DDTM44/STR/bureau Prévention des Risques)
Cette présentation a porté sur la démarche PPRI initiée par les services de l'État (arrêté de prescription de janvier 2019) en rappelant notamment les points suivants :

- notions de risques et risques majeurs ;
- la place du PPRI dans le dispositif global de gestion du risque d'inondation (les différents leviers d'actions) ;
- justification du PPRI de la Chère amont ;
- objectifs du PPRI et modalités d'élaboration (la connaissance de l'aléa et sa traduction réglementaire) ;
- présentation des cartes de l'aléa de référence retenu pour l'élaboration du PPRI ;
- orientations et principes réglementaires du PPRI dans les zones exposées au risque d'inondation.

……

2ème temps d'échange :

Cette présentation n'a suscité aucune observation.

Conclusion

Alain HUNAULT ajoute qu'en cas de nouvelle inondation, après travaux, il n'y aurait pas de dégâts. Il précise par ailleurs que le PPRi est obligé d'illustrer ce qui se passerait en cas de crue centennale (20 m^3 = 30 % de plus que ce que la ville a connu en 2018).

Thierry LATAPIE-BAYROO indique qu'il était important de faire les présentations dans cet ordre. Tous les travaux qui ont été réalisés ou qui vont l'être (bassins de rétention ou ouvrages de ralentissement des crues) ont pu être pris en compte dans cette occurrence centennale. Cela se traduit par une absence de risque fort au niveau de la commune de Châteaubriant.
Au niveau informations/ prévention/ travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations, il est nécessaire de rappeler qu'un financement à hauteur de 80 % est pris en charge pour les particuliers. Ce financement correspond au risque catastrophe naturel sur nos polices d'assurances.

Pierre CHAULEUR indique avoir été très intéressé par les présentations et les échanges. Il a noté un ensemble cohérent d'actions, de lutte et de prévention contre les inondations et que chaque situation est différente. Il souhaite souligner l'importance de la solidarité territoriale.
Sur la procédure, il est rappelé qu'un registre est bien disponible en sous-préfecture (commentaires et remarques) ainsi que sur le site internet de la sous-préfecture. La complémentarité des actions et l'engagement des collectivités sont primordiaux dans ce souci de prévention et protection. Il salue cette volonté essentielle au niveau local.

Alain HUNAULT remercie à nouveau **Pierre CHAULEUR**, **Thierry LATAPIE-BAYROO** ainsi que tous les intervenants, les services municipaux et intercommunaux. Enfin, il invite l'assemblée à échanger autour d'un verre de l'amitié.